

DELIBERATION N° 81/23 : RENOVATION DU VILLAGE/CONVENTION D'ETUDE DE REALISATION  
A.R.I.M. - SOLOREM/ DEMANDE DE SUBVENTION DU F.A.U.

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée que par délibération N° 04/78 en date du 12 Janvier 1978, elle avait décidé de confier à Monsieur DUMONT, Architecte, l'étude préalable de l'aménagement du Centre du Village.

Cette étude préalable étant terminée, il convient de passer à la phase opérationnelle qui en découle.

Monsieur REINSTADLER précise que, pour engager cette phase opérationnelle, il convient de passer une convention d'étude de réalisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide :

- de lancer l'étude de réalisation relative à la réhabilitation du centre du Village,
- de confier l'étude conjointement à ARIM (Association de restauration immobilière de la Région Lorraine), 9, rue des Dominicains à NANCY, et SOLOREM (Société Lorraine d'Economie Mixte d'Aménagement Urbain), 25, rue Madame de Vannoz à NANCY.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'étude de réalisation avec ARIM et SOLOREM pour un montant de 120 000 F H.T. soit 141 120 F. T.T.C.
- sollicite l'attribution d'une subvention d'Etat la plus élevée possible, au titre du fonds d'aménagement urbain, soit 50 % du coût T.T.C. de l'étude, soit une somme de 70 560 F. T.T.C.
- s'engage à inscrire les sommes nécessaires au budget primitif 1981.

*Groupe de travail : Mmes Kubler, Freson, VIII Jubin, Ravardel, Daux, Reinstadler.*